



Bulletin d'inscription

NOM du stagiaire :

Prénom :

Adresse du stagiaire :

.....
.....

Téléphone du stagiaire (mobile de préférence) :

.....

E.mail du stagiaire :

.....

Stage choisi :

Intitulé :

Date :

Nombre de places réservées :

S'agit-il d'un bon-cadeau pré-payé ?

Oui

Non

Arrhes (s'il ne s'agit pas d'un bon cadeau pré-payé)

Arrhes : 30 € X nombre de places réservées =

Pour mémoire, reste à payer le jour du stage : 70 € X nombre de places réservées =

Règlement des arrhes par chèque à l'ordre de Denis Pépin

Commentaire éventuel :

.....

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation (ci-dessous)

Date.....

Signature



Conditions générales d'inscription

Prix du stage

La journée : 100 € par personne.

Arrhes : Un chèque d'arrhes de 30 € par personne est demandé pour la réservation de l'inscription au stage de jardinage biologique. Le solde sera payé le jour du stage (pas de CB).

Bon-cadeau : le montant à payer lors de l'inscription est le montant total du stage X nombre de stages

Conditions d'inscription

Votre inscription sera enregistrée dès la réception de la demande de réservation en ligne, par internet. En cas d'impossibilité de vous inscrire par Internet, veuillez nous contacter.

Elle sera validée dès la réception du bulletin d'inscription ci-dessus envoyé par la poste accompagné d'un chèque d'arrhes à l'ordre de Denis Pépin ou de la totalité du prix du stage lorsqu'il s'agit d'un **bon-cadeau**.

Seules les réservations confirmées par l'envoi d'un chèque d'arrhes ou du prix total du stage (bon-cadeau) seront prises en compte.

Lors de votre demande de réservation en ligne par internet, vous recevrez immédiatement un mail d'accusé de réception de votre demande de réservation puis, à réception des arrhes, un autre mail de confirmation de votre réservation (inscription).

Dans le cas où nous n'aurions pas reçu votre chèque d'arrhes 21 jours avant le début du stage, votre demande de réservation sera annulée.

Annulation

Si vous annulez votre inscription plus de 21 jours avant le début du stage, le chèque d'arrhes vous sera renvoyé. Si l'annulation a lieu moins de 21 jours avant le début du stage, il ne vous sera pas renvoyé.

Concernant les stages offerts avec un bon-cadeau, la non utilisation du **bon-cadeau** dans un délai de 2 ans, ou l'annulation d'une inscription avec bon-cadeau ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Toutefois, sur demande, un transfert du bon-cadeau sur un autre stage pourra éventuellement être prévu s'il intervient au moins un mois avant la date du stage annulé. Les bons-cadeaux sont valables deux ans.

De son côté, **le jardin des Pépins** se réserve la possibilité d'annuler le stage de jardinage, sans donner droit à une indemnisation compensatrice, en cas d'un nombre d'inscrits insuffisants ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le chèque d'arrhes vous sera renvoyé.

Infos pratiques

Nous ne prenons pas en charge le repas et l'hébergement.

Toutefois, il est possible de manger sur place dans la salle de stage ou dans le jardin. Prévoir un pique-nique froid ou un plat à réchauffer (micro-ondes et four classique sur place). Les boissons chaudes sont offertes. Nous fournissons les couverts, verre, tasse...

Si besoin, vous pourrez loger dans l'un des hôtels ou chambres d'hôte situés à proximité, à Cesson-Sévigné ou à Rennes. Consultez la liste des hébergements proches du jardin des pépins.